

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 02 février 2024

L'an Deux Mil vingt-quatre,

Et le neuf février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Sandrine BOUNAB – André AUROUX – Martine GACON – Catherine BILLAUD – Paméla ETIENNE – Franck PAJOT – Sabine LEVASSEUR – Stéphane PITAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir : Julien DELUDET à André AUROUX – Yannick COITE à Francis NOUHANT – Maryse MONTASTIER à Sabine LEVASSEUR – Loïc MORDAN à Sandrine BOUNAB – Thierry FANAUD à Paméla ETIENNE – Fanny VACHON à Franck PAJOT

Secrétaire de séance : Martine GACON

---

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024**

Le compte rendu de la séance du 16 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

**2 – PRÉSENTATION DE LA MUTUELLE JUST :**

Monsieur Antoine AUFRAGNE, responsable de secteur, présente la Mutuelle communale à destination des Quinssainois sur la commune de Quinssaines.

**3 – MISE EN PLACE DE LA MUTUELLE JUST**

Monsieur le Maire explique que suite à la présentation de la mutuelle communale qui propose des tarifs négociés, la commune a la possibilité de mettre en place cette complémentaire santé pour ses habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 1 abstention et 14 voix pour :

- VALIDE** la proposition de la Mutuelle JUST,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

**4 – Encaissement chèque GROUPAMA**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'encaisser le chèque de la compagnie d'assurance GROUPAMA de 282,92 € correspondant au sinistre du PC portable de la commune.

## **5 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS :**

Monsieur le Maire présente la convention de servitude proposée par la société ENEDIS relative à l'occupation d'un terrain communal cadastré ZD 23, lieu-dit Le Clos de la Croix Durand. La société a pour projet de construire une ligne haute tension souterraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

## **6 – VENTE PARCELLE :**

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de mettre en vente une partie de la parcelle communale cadastrée BC 350 suite à une proposition du propriétaire de la parcelle voisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE DE VENDRE** une partie de la parcelle communale BC 350 (environ 200 m<sup>2</sup>) pour un montant de 300 €,
- PRÉCISE** que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

## **7 - CONTRAT DE BAIL ET CONVENTION AVEC LA MAM :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition de la MAM et qu'un bail de location ont été signés avec l'association « Ô sucre d'orge ». Cette dernière a été remplacée par l'association « MAM main dans la main ».

Il y a donc lieu de signer une nouvelle convention et un nouveau bail de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** le nouveau bail de location et la nouvelle convention de mise à disposition de la MAM et **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

## **8 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 03 POUR L'AMENAGEMENT RUE DES PETITES CROIX ET RUE DE LA MAIRIE :**

Monsieur le Maire explique qu'en 2022, la commune a aménagé la partie haute de la rue des Petites Croix. Il propose de finir cette rue jusqu'à la RD745 et traiter la rue de la Mairie. Ces travaux peuvent être financés par le Conseil Départemental de l'Allier à hauteur de 30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** le projet des travaux de voirie rue des Petites Croix et rue la Mairie décrit ci-dessus,
- CHOISIT** le bureau d'études **BTM** comme maître d'œuvre,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide :

↳ du **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du dispositif voirie d'un montant de **57 594€**,

**DÉCIDE** de globaliser cette demande d'aide sur deux années,

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget 2024,

**VALIDE** le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
		Financeurs	Montants HT	Taux
Travaux	178 180€	Conseil Départemental	57 594 €	30%
Maitrise d'œuvre	13 800€	Autofinancement	134 386 €	70 %
<b>TOTAL</b>	<b>191 980 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>191 980 €</b>	<b>100 %</b>

## **9 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Dans le cadre de la transition énergétique, une étude réglementaire Th-CE-ex a été réalisée par le bureau d'études LACLAUTRE avec des préconisations pour obtenir une diminution de 40% minimum de la consommation d'énergie pour les bâtiments communaux : école communale, la salle polyvalente, la mairie et la salle verte.

Tous ces travaux peuvent être subventionnés par l'état au titre de la DETR et du Fonds vert, ainsi que par le conseil départemental de l'Allier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : école communale, la salle polyvalente, la mairie et la salle verte,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide :

↳ du **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du dispositif de soutien sur le Bâti, amélioration énergétique des bâtiments recevant du public d'un montant de **223 958 €**,

↳ de l'Etat au titre de la **DETR** dans le cadre du programme spécifique rénovation énergétique des bâtiments publics d'un montant de **83 984 €**,

↳ de l'Etat au titre du **Fonds vert** dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux d'un montant de **139 974 €**,

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget 2024,

**VALIDE** le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants HT	Taux
Maitrise d'œuvre	39 895 €	Conseil Départemental de l'Allier	223 958 €	40%
Travaux	515 000 €	Etat (Fonds vert)	139 974 €	25%
Divers (SPS, CT)	5 000 €	ETAT (DETR)	83 984 €	15%
		Autofinancement	111 979 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>559 895 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>559 895 €</b>	<b>100%</b>

## **10 – VALIDATION DE L'AVP POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNANUX**

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux, le bureau d'études LACLAUTRE a réalisé un avant-projet (AVP) avec une décomposition en lots techniques pour un montant total de 515 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** l'AVP, concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux (école communale, la salle polyvalente, la mairie et la « salle verte »).

## **11 – CREATION EMPLOI PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de créer un emploi non permanent pour répondre à un besoin de la collectivité.

Il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE** la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans le grade **d'adjoint administratif** à temps non complet pour une **durée hebdomadaire de 15h**,
- PRÉCISE** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

## **12 – CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2027 : ADHÉSION AU CENTRE SOCIAL ET SUBVENTION ENFANCE-JEUNESSE**

Monsieur le Maire explique que le centre social de St Martinien gère les activités enfance-jeunesse dans le cadre d'accueil de loisirs et met en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour bénéficier de ce service, la collectivité doit s'acquitter d'une adhésion annuelle fixée en fonction du nombre d'habitants et d'une participation fixée par heure et par enfant ayant participé aux activités du centre social.

Il est donc nécessaire de signer une convention pluriannuelle 2024-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** la convention pluriannuelle 2024-2027 – adhésion au centre social et subvention Enfance-Jeunesse, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

### **13 – LOT DES ROSSIGNOLS**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Statuant sur les comptes 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE** le compte de gestion 2023 établi par Madame la Trésorière Municipale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

##### Investissement

Dépenses	Prévus :	34 867.74€
	Réalisé :	34 867.74€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	34 867.74€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

##### Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	34 877.74€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	34 877.74€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

##### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 34 867.74€
Fonctionnement :	0.00€
Résultat global :	-34 867.74€

## AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0.00€
- un déficit reporté de :	0.00€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0.00€
- un excédent d'investissement de :	34 867.74€
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00€
Soit un besoin de financement de :	34 867.74€

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : DEFICIT	0.008€
Affectation Complémentaire en réserve (1068)	0.00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00€
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	34 867.74€

## 14 – BUDGET ANNEXE ENSEMBLE COMMERCIAL

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Statuant sur les comptes 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE** le compte de gestion 2023 établi par Madame la Trésorière Municipale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévus :	519 970.60€
	Réalisé :	457 566.45€
	Reste à réaliser :	5 000.00€
Recettes	Prévus :	519 970.60€
	Réalisé :	306 790.57€
	Reste à réaliser :	213 180.03€

## Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	10 111.36€
	Réalisé:	9 963.29€
	Reste à réaliser :	0.00€
Recettes	Prévus :	10 111.36€
	Réalisé:	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
	Investissement :	-150 775.88€
	Fonctionnement :	-9 963.29€
	Résultat global :	-160 739.17€

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	7 816.31€
- un déficit reporté de :	2 146.98€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	9 963.29€
- un excédent d'investissement de :	150 775.88€
- un déficit des restes à réaliser de :	208 180.03€
Soit un besoin de financement de :	57 404.15€

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : DEFICIT	9 963.29€
Affectation Complémentaire en réserve (1068)	0.00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	9 963.29€
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	150 775.88€

### **15 – COMMUNE**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Statuant sur les comptes 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE** le compte de gestion 2023 établi par Madame la Trésorière Municipale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

### Investissement

Dépenses	Prévus :	783 077.39€
	Réalisé :	496 801.19€
	Reste à réaliser :	238 637.25€

Recettes	Prévus :	783 077.39€
	Réalisé :	445 169.07€
	Reste à réaliser :	68 094€

### Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 244 411.77€
	Réalisé :	876 000.21€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	1 244 411.77€
	Réalisé :	1 380 725.21€
	Reste à réaliser :	0.00€

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 51 632.12€
Fonctionnement :	504 725.00€
Résultat global :	453 092.88€

## AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	138 020.57€
- un excédent reporté de :	366 704.43€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	504 725.00€
--	-------------

- un déficit d'investissement de :	51 632.12€
- un excédent des restes à réaliser de :	170 543.25€

Soit un besoin de financement de :	222 175.37€
------------------------------------	-------------

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 :	EXCEDENT	504 725.00€
Affectation Complémentaire en réserve (1068)		222 175.37€
Résultat reporté en fonctionnement (002)		282 549.63€
Résultat d'investissement reporté (001) :	DÉFICIT	51 632.12€

## 16 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance  
Martine GACON

Le Maire,  
Francis NOUHANT